

RAPPORTEUR : Monsieur Jean-Claude GAILLARD

OBJET : Programme européen (« 4 Europe ») en faveur de l'inclusion sociale et de la jeunesse. Convention de partenariat et tarification pour une rencontre à Velbert en mai 2014.

Mesdames, Messieurs,

Depuis le 9 avril 1965 , les communes de Châtellerault (France), et Velbert (Allemagne) ont signé un jumelage manifestant leur volonté de faciliter les échanges et la coopération au profit de leurs citoyennes et citoyens. Le partenariat est devenu tripartite avec Corby (Royaume-Uni) depuis le 9 septembre 1979.

En 2013, Velbert a pris l'initiative de proposer à ses villes jumelées (dont la commune d'Igoumenitsa en Grèce) le projet « 4 Europe - Unité dans la diversité - l'inclusion sociale, un enjeu pour les villes jumelées ». Le programme est soutenu par l'instrument communautaire « l'Europe pour le citoyens – mesure 1.2 - réseaux de villes jumelées » à hauteur de 125 000€. La finalité est la construction d'un réseau actif de partenaires autour de quatre priorités : les droits, la protection et la citoyenneté des jeunes, l'accès à l'emploi, l'intégration des handicapés et celle des populations de migrants. Selon la procédure européenne, la commune de Châtellerault a signé en 2013 « un accord préliminaire » permettant le dépôt du dossier par Velbert – chef de file du projet et mandataire financier de l'union européenne. Le dossier ayant été validé par l'U.E, les activités prévues se déploient en 2014 et 2015. Une rencontre multilatérale de jeunes aura lieu du 7 au 12 mai 2014 à Velbert. Près de deux cents participants étrangers, dont plus de soixante-dix châtelleraudais sont attendus en Allemagne : 30% des participants sont des personnalités qualifiées, élus et représentants associatifs impliqués (comité de jumelage), professionnels du travail jeunesse (dans les deux collectivités, à l'équipe de prévention ou en maisons de quartiers), de l'intégration, de l'accès à l'emploi (mission locale Nord Vienne), de l'éducation (école de la 2eme chance) et du handicap (APAJH). 70% des participants aux ateliers seront des jeunes, le tout dans le cadre d'un événement festif organisé à Velbert : « La famille européenne ». D'autres activités se dérouleront en Grèce (octobre 2014) et en France (Châtellerault au printemps 2015) puis à nouveau en Allemagne à l'été 2015.

La communauté d'agglomération et la commune de Châtellerault sont amenées à coopérer au titre de leurs compétences respectives en matière de gestion des équipements jeunesse, de cohésion sociale et de politique de la ville pour la C.A.P C, de politique d'éducation en faveur de la jeunesse et d'action internationale pour la commune de Châtellerault. Les activités prévues amènent à signer une convention ville – CAPC permettant la coopération entre services municipaux et communautaires et à percevoir les recettes auprès des participants au programme. La tarification est différenciée selon le statut des participants : accompagnateurs adultes / encadrants de structures, d'une part, jeunes de moins de 30 ans, d'autre part.

* * * * *

COMMUNE DE CHATELLERAULT

Délibération du conseil municipal

DU 17 avril 2014

n°24

page 2/2

VU les articles L.1115-1 et suivants du code général des collectivités territoriales relatifs à la coopération décentralisée ;

VU la convention de jumelage entre les communes de Châtellerault, Velbert et Corby du 9 septembre 1979 ;

VU le dossier de candidature sous référence 538629-EFC-1-2013-1-DE-EFC-NTT de Velbert, mandataire financier de l'union européenne pour les partenaires de Velbert, soit Corby, Igoumentsa et Châtellerault

CONSIDERANT que l'organisation de ce programme nécessite de signer une convention entre la commune et la CAPC;

CONSIDERANT qu'il est nécessaire de prévoir les modalités de perception de recettes (subventions et participations des usagers) ;

Le conseil municipal, ayant délibéré, décide :

- d'autoriser le maire ou son représentant à signer la convention de partenariat avec la CAPC ;

- d'adopter la tarification suivante pour les participants à la rencontre multilatérale du 7 au 12 mai 2014 à Velbert :

- 90,00€ pour les adultes, encadrant les groupes de jeunes ;
- 30,00€ pour les jeunes participants, mobilisés par les associations et institutions partenaires du projet.

UNANIMITE

Certifiée exécutoire
Par le maire de CHATELLERAULT
Transmis à la sous préfecture, le 24/04/2014 n° 4007
Publié au siège de la mairie, le 24/04/2014

Pour ampliation,
Pour le président et par délégation,
La responsable du service juridique
Nadège GROLLIER